

UNE POLITIQUE JEUNESSE RENOUVELÉE

POUR LE LOIR-ET-CHER

2022-2028



JANVIER 2024

LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN EST ENTRE LES MAINS DE NOS ENFANTS

Si le département agit pour le bien-être de tous les Loir-et-Chériens, il porte une attention toute particulière à la jeunesse.

Ses actions en direction des jeunes sont multiples et variées, il était donc devenu nécessaire de mieux les coordonner afin de les rendre plus lisibles.

Aussi, j'ai souhaité m'engager dans l'élaboration d'une politique spécifique autour de trois axes :

- l'autonomie de nos jeunes,
- leur engagement dans la vie de la cité,
- leur épanouissement au sein du département.

Proposons aux jeunes d'être **les acteurs de leur vie et non les spectateurs** d'une société qu'ils finissent par subir.

La patience, la discipline, le sens du service, le don de soi et l'autorité ne sont pas des valeurs obsolètes, mais bien le ciment de l'avenir que nous devons construire ensemble.

"Trop de jeunes se croient sans avenir, alors qu'en réalité, ils sont sans objectif."



La fierté et la fidélité à son pays, à son territoire, à son histoire et à ses valeurs ne sont pas des obstacles pour avancer, mais le plus sûr moyen pour notre jeunesse de trouver du sens à son avenir.

À sa mesure, mais de toutes ses forces, je souhaite que notre département accompagne ses jeunes sur le chemin passionnant et exigeant de l'âge adulte. Un âge qui les confrontera aux défis du monde, mais ne doit pas les empêcher de regarder vers le ciel étoilé. Bien au contraire !

Bonne lecture.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Philippe Guet'. The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Philippe Guet

Président du conseil départemental de Loir-et-Cher

DIAGNOSTIC

Ce diagnostic a été élaboré à partir du dossier des Cahiers français intitulé « Place aux jeunes » publié à l'été 2023, des données de l'INSEE, de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et de l'Observatoire de l'économie et des territoires ainsi qu'à partir des États généraux de la jeunesse conduits par la Région Centre-Val de Loire en 2022.

Qu'est-ce qu'être jeune aujourd'hui en France ?

Si la jeunesse d'aujourd'hui se distingue de celle des générations précédentes, l'idée d'une rupture générationnelle entre les jeunes et leurs aînés est à nuancer. Les changements les plus notables – allongement des études, recul de l'âge du premier enfant – se sont surtout produits dans les années 1980 et 1990.

La jeunesse d'aujourd'hui est plus unie culturellement, par l'effet de la scolarisation et des loisirs numériques, en particulier les réseaux sociaux. La lutte contre les discriminations et le changement climatique arrivent en tête des préoccupations des jeunes.

En revanche, la jeunesse actuelle semble plus clivée socialement. L'insertion des jeunes non diplômés (seulement 10% des jeunes en 2023, selon le Céreq) est particulièrement difficile, et les inégalités entre milieux sociaux perdurent.

La crise sanitaire n'a pas été sans conséquence sur la santé mentale et le parcours de certains jeunes, même s'il est trop tôt pour en mesurer les effets à long terme.

Enfin, l'engagement des jeunes revêt aujourd'hui des formes plus courtes, plus individuelles et moins conventionnelles (importance du numérique par exemple) que par le passé.

Et dans le département du Loir-et-Cher ?

La population du Loir-et-Cher apparaît relativement âgée, conséquence des départs de jeunes adultes pour les études et de la baisse des naissances entre 2008 et 2020. Les cantons du blaisois concentrent 26 % de la population du Loir-et-Cher et 29 % des moins de 25 ans (Observatoire 2018).

La part des jeunes en difficulté de lecture est supérieure à 13% (INJEP, 2023), ce qui place le Loir-et-Cher parmi les départements les plus problématiques au regard de cet indicateur.

La part des 15-24 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) est de 16,6% en Loir-et-Cher (INSEE, 2020), soit un niveau similaire à celui de la région (16%). En revanche, cet indicateur est supérieur à 20% dans les cantons du sud du département, ce qui rejoint la carte des fragilités sociales établie par l'Observatoire pour l'élaboration du Schéma unique des solidarités.

Les jeunes du Loir-et-Cher expriment, au fil de différentes enquêtes et consultations, des attentes en termes de mobilité et de santé (forte dépendance à la voiture, désertification médicale), mais aussi d'activités bénévoles, et des difficultés à trouver un accueil en alternance ou apprentissage.

PLAN D'ACTION

Les trois ambitions de la politique jeunesse du département de Loir-et-Cher se traduisent par des actions concrètes au bénéfice des jeunes. Il s'agit à la fois d'actions pérennes, à poursuivre, et d'actions en cours ou à venir.

La tranche d'âge retenue pour construire ce plan d'action est large, en cohérence avec les compétences départementales : **de la naissance à 25 ans**.

Des actions transversales sont également intégrées pour favoriser l'intelligence collective entre les directions départementales agissant en faveur des jeunes. Les directions Enfance-famille et Éducation-jeunesse du conseil départemental accompagnées par leur vice-présidente respective, Florence Doucet et Claire Foucher-Maupetit sont pleinement mobilisées et investies dans ces actions.

Actions transversales :

Nommer un **référent jeunesse** dans chaque direction du département agissant en faveur des jeunes. Organiser des réunions de coordination régulières des référents jeunesse.

Organiser une **journée de la jeunesse** (ou demi-journée) afin de renforcer l'interconnaissance et la transversalité au sein du département, par des présentations croisées des actions menées par les différentes directions, des échanges de bonnes pratiques, etc.

Renforcer la **communication** du département sur les réseaux sociaux investis par les jeunes.

Mieux **associer les jeunes** à la conception des actions en leur faveur, à l'image du « club de la parole » pour les enfants confiés à l'ASE. S'appuyer sur les relais de proximité (exemples : centre de loisirs, clubs sportifs, missions locales, MDA, CDEF, associations) pour recueillir leurs préoccupations et idées. Favoriser la présence de jeunes dans les comités de programmation associatifs ou municipaux lorsque l'offre culturelle est organisée collectivement (exemple : Festillésime 41).

Valoriser les actions départementales en matière de pédagogie et de prévention dans les **contrats d'objectifs des collèges publics**, en partenariat avec la DSDEN. Encourager les réponses aux appels à candidature lancés par le département en fonction des besoins constatés sur chaque territoire (exemple : résidences artistiques dans les collèges les plus éloignés des équipements culturels).



Florence Doucet

Vice-présidente chargée de la solidarité liée à l'action sociale, à la famille et à la protection de l'enfance



Claire Foucher-Maupetit

Vice-présidente chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments

1

AIDER LES JEUNES À DEVENIR AUTONOMES





ASSURER UN BON NIVEAU DE SANTÉ POUR CHAQUE JEUNE

Poursuivre la mise en œuvre du **plan Le 41 en bonne santé**, notamment son axe 8 « Préserver une jeunesse en bonne santé » (ateliers « Protège ton dos » et « Santé dans l'assiette » dans les collèges), en s'associant aux actions mises en place dans le cadre du contrat territorial de santé mentale.

Promouvoir une **alimentation saine et durable**, à travers la restauration scolaire, mais également des actions de sensibilisation comme les Journées alimentation collèges, le déjeuner du Loir-et-Cher et les ateliers « Santé dans l'assiette ».



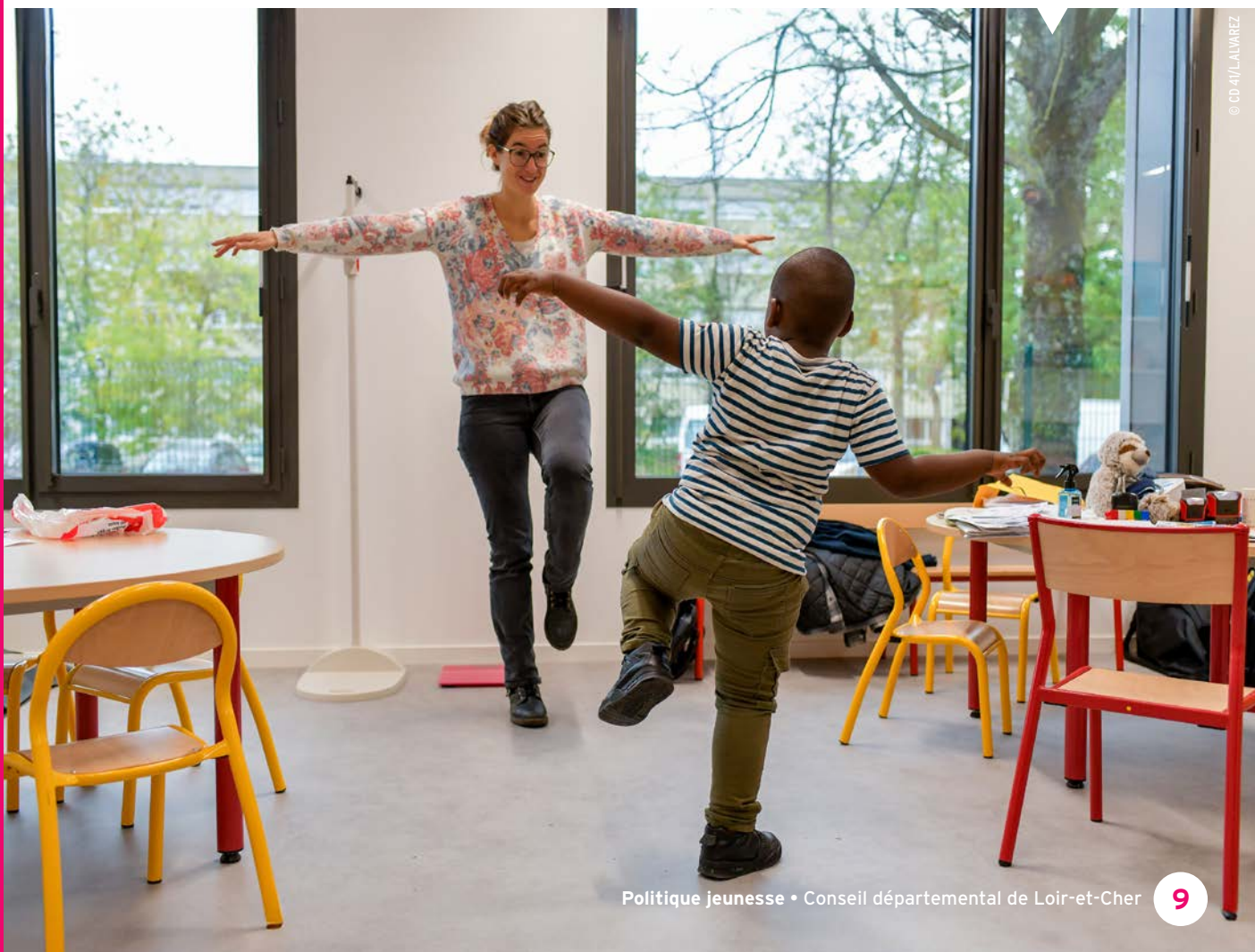
Favoriser la pratique du sport et/ou d'une activité culturelle, notamment grâce au **chèque sport-culture 41**.

Élargir le public de certaines actions de santé, comme la lutte contre les addictions qui ne concerne pas que les jeunes confiés à l'ASE, en fonction des besoins identifiés.

Participer à l'épanouissement des **jeunes en situation de détresse mentale** par la rencontre et l'expérience artistique (projets d'éducation artistique et culturelle).

Généraliser les **bilans de santé** en écoles maternelles. Poursuivre les consultations médicales et les actions de prévention dans le cadre de la protection maternelle et infantile (y compris grâce au « bus PMI »), ainsi que les interventions des centres de santé sexuelle dans les établissements scolaires.

Encourager l'acquisition d'une pratique artistique autonome par des apprentissages adaptés et correspondant aux attentes des jeunes, afin de permettre une pratique en amateur tout au long de la vie et de développer une pratique de spectateur.



FORMER ET ACCOMPAGNER TOUS LES JEUNES VERS L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Offrir des **conditions optimales d'enseignement** dans les collèges, grâce à des locaux bien entretenus et adaptés aux enjeux actuels.

Poursuivre les investissements en matière de rénovation, de gros entretien et d'équipement des collèges (informatique, mobilier...).

Approfondir les réflexions sur le confort d'été des bâtiments ainsi que les cours de récréation.

Élaborer un **projet éducatif départemental**, afin de promouvoir l'éducation, l'épanouissement des jeunes, et leur engagement actif.

Former les jeunes au numérique, notamment grâce à la future Cité du numérique, au cartable numérique et au programme Savoirs et numérique (dans le cadre du Plan de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme), pour favoriser leur réussite, l'accès aux droits et un usage éclairé du numérique.

Poursuivre le soutien aux start-up teens et aux coding goûters organisés par Loir-et-Cher Tech.

Bénéficier dans les bibliothèques d'ateliers, de formations et d'outils autour du numérique et de l'éducation aux médias et à l'information (EMI).



Favoriser l'**insertion socio-professionnelle des jeunes**, dans le cadre du Schéma des solidarités, via « L'aventure de l'entreprise » ou encore le soutien aux salons de l'orientation.

Créer une plateforme numérique pour accompagner les jeunes dans leurs recherches de stage et d'apprentissage.

Élaborer le **Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante**, en partenariat avec la communauté d'agglomération Agglopolys, la ville de Blois et l'ensemble des acteurs concernés, pour renforcer l'attractivité des pôles d'enseignement supérieur particulièrement pour les jeunes du territoire.

GARANTIR L'ACCÈS À LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE EN CAS DE BESOIN

Favoriser la **poursuite d'études** pour les **jeunes sortants de l'ASE** (dispositifs jeunes majeurs et mineurs non accompagnés).

Garantir et faciliter le parcours de vie et scolaire des enfants et **jeunes en situation de handicap**.

Élargir l'accessibilité aux pratiques artistiques aux jeunes en situation de handicap en lien avec les acteurs du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques.

Favoriser l'accès aux ressources et collections adaptées disponibles dans les bibliothèques, en particulier en direction des jeunes atteints de troubles dys.



Répondre aux besoins des jeunes à travers le **Schéma unique des solidarités 2024-2028**, notamment par la prévention dès les premiers âges de la vie, l'accompagnement vers et dans l'autonomie, l'adaptation aux besoins, le renforcement des coordinations et coopérations en proximité.

VERS UN SCHÉMA UNIQUE DES SOLIDARITÉS 2024 - 2028



*Ensemble
au cœur des solidarités humaines et territoriales en Loir-et-Cher*

2

**FAVORISER
L'ENGAGEMENT
DE NOTRE JEUNESSE
DANS LA VIE DE LA CITÉ**





DONNER LES MOYENS AUX JEUNES DE S'ENGAGER COMME CITOYENS

Promouvoir auprès des collégiens le **passport du civisme**, qui vise à forger la citoyenneté par l'implication dans la vie locale, en proposant aux jeunes un parcours accompagné au terme duquel leur engagement est reconnu et récompensé.

Réaliser une étude d'opportunité sur la relance du **Conseil départemental junior** (quels objectifs, contenu et accompagnement).

Améliorer la **formation aux premiers secours** au collège, encourager les jeunes à s'engager comme **jeunes sapeurs-pompiers** et plus tard sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires.



Poursuivre l'accueil en service civique au département et la participation à l'organisation du Service national universel (SNU) sur le territoire.

Promouvoir l'esprit de défense, développer le lien armée-Nation et poursuivre le partenariat avec le sous-marin « Le Terrible ».



ENCOURAGER L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET FAVORISER LA CRÉATIVITÉ DES JEUNES

Apporter une attention particulière à la jeunesse dans le **Schéma départemental de la vie associative, du bénévolat et de l'éducation populaire**, en cohérence avec les aspirations des jeunes et les nouvelles formes d'engagement.



FORMER LES JEUNES GÉNÉRATIONS AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développer le **partenariat entre les collèges et les espaces naturels sensibles (ENS)** à travers des conventions de parrainage, avec l'objectif à terme 1 collège / 1 ENS.

Poursuivre les **actions pédagogiques en faveur de la biodiversité, de l'eau, du climat et de l'alimentation** : mallette pédagogique sur les pollinisateurs, Journées alimentation collèges, appel à projet éducation à l'environnement, etc.



plateau agricole, la Cisse et ses affluents ont entaillé le calcaire. Ainsi, à la faveur des confluences de vallées sèches ou humides, la biodiversité peut s'exprimer. De nombreux marais secs, mais aussi de vastes marais multiplient les conditions favorables à une diversité d'espèces, telles que l'Ascalaphe, le fourmilion méridional.



3

GARANTIR L'ÉPANOUISSEMENT DE NOTRE JEUNESSE





PERMETTRE LA PRATIQUE SPORTIVE, L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS POUR TOUS

Renforcer l'**offre culturelle et sportive hors du temps scolaire**. Poursuivre les actions menées dans les collèges : projets d'éducation artistique et culturelle (EAC), sensibilisation à la pratique sportive, soutien aux ateliers et aux classes à horaires aménagés (musique, sport), classes olympiques, Jeux Sportifs, etc.

Poursuivre le soutien à l'Union nationale du sport scolaire (Unss), à l'Union générale sportive de l'enseignement libre (Ugsel) et à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep).

Promouvoir un **accès à la culture pour le plus grand nombre**, notamment aux pratiques artistiques (musique, théâtre, danse, cirque), grâce aux actions prévues par le Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques, mais aussi aux actions culturelles au sein des établissements scolaires.

Développer des projets en direction de la petite enfance, des enfants confiés à l'ASE et des enfants en situation de handicap.



© CD 41/N.DERRÉ



© CD 41

Valoriser l'accès libre et gratuit aux jeunes dans les bibliothèques dans le cadre du Plan départemental en faveur de la lecture publique 2019-2026 et ainsi permettre l'accès à la lecture plaisir, en prévention de l'illettrisme, à la pratique et la création numérique ainsi qu'aux animations culturelles.

Déployer l'opération « Des livres à soi », pour démocratiser la lecture auprès des plus jeunes et réduire les inégalités d'accès à la culture.

Permettre la rencontre avec les œuvres d'art des grands musées nationaux grâce au musée numérique Micro-Folie, déployé dans les médiathèques du département.

Renforcer l'offre culturelle à destination des jeunes et déployer des propositions artistiques en direction du jeune public et des familles.

Pérenniser la **Bourse départementale parcours vacances**, destinée aux jeunes suivis par les missions locales afin de les accompagner vers l'autonomie grâce à la construction d'un projet vacances.



MIEUX ARTICULER ET CAPITALISER SUR LES ACTIONS EXISTANTES

Mieux communiquer, rendre plus visible et plus accessible l'offre culturelle à destination de la jeunesse, par exemple : festival de création numérique Média'Tech dans les bibliothèques, festival de contes Amies Voix, comités de lecture ados, prix littéraires, expositions interactives, BibLab (le FabLab itinérant de la Médiathèque départementale), associations de généalogie pour les jeunes, etc.

Renforcer la **communication auprès des assistants familiaux et des structures d'accueil** sur cette offre.



Mettre en place des **exigences en matière de bénéfice réel pour les jeunes** à l'occasion de l'octroi de subventions du département aux associations, particulièrement dans le domaine du sport et de la culture.



© LEDMARK31



© CD 41/C.CHIGOT



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Place de la République - 41020 Blois Cedex

02 54 58 41 41 - departement41.fr

Suivez-nous sur **departement41**

